

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILLARD

Séance du 23 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Date de la convocation		
15 juin 2023		
Date d'affichage		

2023/041

L'an deux mil vingt-trois, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Meillard sous la présidence de **M. Yves SIMON, Président**

Présents : Mmes CURDY Marie-Paule, GAUDON Marie-Christine, JOUAT Sylvie, JUTIER Lise et MARTIN Véronique.

Mrs ALLEAUME Frédéric, DARD François, LARAT Denis, PELISSIER Richard et SIMON Yves.

Absente excusée : NAWROSKI Yolande.

Mme GAUDON Marie-Christine est élue secrétaire.

Par courrier en date du 6 juin 2023, Madame le Préfet informe le Conseil municipal sur la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs de la PPE.

La loi prévoit de demander aux communes de recenser les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'ENR.

Depuis 2019, le Conseil municipal de Meillard a délibéré pour acquérir du foncier susceptible d'accueillir des installations photovoltaïques. En 2022, la commune est devenue propriétaire de terres libres d'exploitation agricole, situées en partie sur le rocher et à proximité d'une ligne RTE 63000 volts.

En 2022, le Conseil municipal a approuvé une promesse de bail entre la commune et EDF Renouvelables pour l'implantation d'un parc photovoltaïque d'une cinquantaine d'hectares avec création d'un poste source privé. Les études de faisabilité sont en cours. Le projet est classé parmi 4 projets pilotes portés par EDFR. La Safer s'est vue confier la gestion temporaire des biens. Deux exploitations ovines de la commune se sont positionnées pour assurer de l'agrivoltaïsme.

Compte tenu du projet porté par la commune de Meillard, le Conseil municipal, unanime, ne souhaite pas, pour l'instant, recenser d'autres zones propices à l'installation d'ENR tout en ayant été informé de 4 voire 5 projets privés. Le projet communal représente 2% de la surface totale de la commune.

Le Conseil envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente pour de l'autoconsommation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Au registre suivent les signatures

Objet de la délibération

Zones ENR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

8/4 Aménagement du
territoire

Le Maire Y. SIMON

